

REGLEMENT OPERATION « Sikagard et Sikaceram »

ARTICLE 1 / PRESENTATION

La société Sika France SAS, dont le siège social est située 84 rue Edouard Vaillant 93351 LE BOURGET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 572 232 411, organise un jeu avec tirage au sort exclusivement avec obligation d'achat intitulée « Opération Trotinettes Sikagard Sikaceram » (ci-après dénommée « l'Opération commerciale »), valable pour les achats réalisés dans les points de vente distributeurs de produits Sika auprès du grand public, inscrits à l'opération et situés en France métropolitaine (Corse incluse).

Cette opération commerciale se déroulera du 1er mars au 31 mai 2019 inclus.

ARTICLE 2 / PRODUITS CONCERNES

L'Opération commerciale est dédiée à la promotion des produits SIKA des gammes Sikagard et Sikaceram

Les produits proposés sont susceptibles d'être modifiés et adaptés à tout moment pour mieux répondre aux attentes et contraintes. Les photographies et les illustrations présentées sur les supports promotionnels ne sont pas contractuelles. Les produits sont conformes à la législation française et aux normes applicables en France. L'acquéreur demeure seul juge des conditions de compatibilité de l'offre produit avec son usage et avec les produits complémentaires déjà en sa possession.

ARTICLE 3 / ANNONCE DE L'OPERATION

L'Opération commerciale sera annoncée sur des totems, stop rayons ou des leaflets conçus pour l'opération et installés chez les distributeurs participants.

La liste des supports relayant l'opération est donnée à titre indicatif mais peut être amenée à évoluer.

Cette Opération commerciale est relayée dans les points de vente qui participent à l'opération, à leur initiative et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'Opération commerciale est exclusivement réservée aux personnes majeures, résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

Pour être éligible à l'opération, le client doit acheter, au moins un produit Sika de la gamme Sikagard ou de la gamme Sikaceram entre le 1er mars au 31 mai 2019 inclus.

Cette opération est limitée à une seule participation par personne et par foyer.

ARTICLE 5 / MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer à l'opération, le client doit :

1. S'inscrire sur le site internet spécifique à l'opération www.jegagneavecsikagardetsikaceram.fr dont l'adresse est indiquée sur les supports de communications (article 3) mis en place dans les enseignes relayant l'opération. Pour être prise en compte l'inscription doit mentionner, nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone et adresse mail.

Il est également possible de s'inscrire au tirage au sort sur papier libre dûment rempli et envoyée à L'AGENCE PROMO adp, Opération Sikagard et Sikaceram, 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON. En cas de participation du papier libre, le participant précisera qu'il autorise Sika France SAS, à collecter et à utiliser ses données personnelles à des fins promotionnelles, conformément à la réglementation RGPD

2. Télécharger sa facture (en prenant soin d'entourer les produits concernés par l'opération) sur le site internet ou l'adresser par courrier (accompagnée du bulletin d'inscription) à L'AGENCE PROMO adp, Opération Sikagard et Sikaceram - 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON.

ARTICLE 6 / DOTATIONS

- Pour cette opération, Sika met en jeu 1 trottinette par point de vente participant à l'opération, avec un maximum de 150 trottinettes - d'une valeur unitaire de 217€ TTC
Descriptif
 - ▶ 3 vitesses : 8km/h, 16km/h, 25km/h
 - ▶ Batterie: Li-ion
 - ▶ Capacité Batterie: 4,04 Ah;24 V
 - ▶ Puissance moteur : 250 W
 - ▶ Pneus: 6,5"

Les données indiquées ci-dessus peuvent évoluer en fonction des disponibilités auprès des fournisseurs.

ARTICLE 7 / CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Le tirage au sort sera réalisé le JEUDI 6 JUIN 2019 par L'AGENCE PROMO adp.

Le nombre total de lots distribués ne peut pas être supérieur à 150. Si le nombre de participants est inférieur à 150 (car 150 lots), les lots non attribués seront soit retirés purement et simplement soit remis en jeu ultérieurement

Chaque lauréat du tirage au sort sera avisé par téléphone ou par e-mail, aux coordonnées indiquées sur le formulaire de participation.

Passé un délai de 30 jours, et sans manifestation de sa part, la dotation sera définitivement perdue, sans indemnité, sous quelque forme que ce soit.

Chaque lot sera remis à son lauréat dans le point de vente figurant sur la preuve d'achat, à compter de la date confirmée par les organisateurs et aux heures d'ouverture du point de vente.

En cas de non-retrait du lot dans un délai d'un mois à compter de la date de mise à disposition du lot, le lot sera définitivement perdu sans aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit.

Chaque lot attribué est strictement personnel, de telle sorte qu'il ne peut être ni cédé ni vendu à un tiers quel qu'il soit ; il ne pourra faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'aucun remboursement en espèces ni d'aucun échange ni d'aucune remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de même valeur sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure.

Chaque lauréat autorise les organisateurs et leurs distributeurs à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies les représentant, réalisées au cours de la remise des prix ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, à des fins publicitaires ou commerciales. Le participant autorise Sika France à l'exploitation de ces données, à titre gracieux, pour une durée de 5 ans (du 6 juin 2019 au 6 juin 2024) pour une utilisation sur le continent européen.

Ne peuvent participer à cette opération : le personnel des sociétés organisatrices, toute personne bénéficiant des conditions de vente accordées au personnel Sika France SAS et les salariés des distributeurs participants.

En cas de réclamation, le participant devra contacter L'AGENCE PROMO adp à l'adresse suivante :

L'AGENCE PROMO adp

Opération Sikagard et Sikaceram

118 rue du Bourbonnais - 69009 LYON

Les demandes présentant des documents incomplets, raturés, contrefaits ou endommagés seront rejetées et non retournées à la seule discrétion de Sika France SAS. Les organisateurs ne sont pas responsables des demandes incomplètes, erronées, perdues, retardées, endommagées, volées.

Aucune demande de remboursement du timbre, pour la participation au tirage, ne sera prise en compte.

ARTICLE 8 / LITIGES ET RESPONSABILITE

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler l'opération, ou à en modifier les conditions, à tout moment si les circonstances l'exigent. Toute décision de Sika France SAS, concernant l'existence, le déroulement et l'achèvement de l'opération, est souveraine et n'est susceptible d'aucun recours. La société organisatrice ne saurait par ailleurs être tenue pour responsable des dommages liés à la jouissance du lot.

De même, Sika France SAS et l'AGENCE PROMO adp, ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, corporel, matériel ou immatériel, direct ou indirect causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Sika France SAS et l'AGENCE PROMO adp, ne sauraient davantage être tenues responsables au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.jegagneavecsikagardetsikaceram.fr du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

La Société organisatrice se réserve le droit d'exclure de l'opération et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler son bon déroulement. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de son lot.

En cas de réclamation, une copie des éléments fournis sera exigée. Les décisions que Sika France SAS, serait amené à prendre pour régler les litiges liés à l'opération ou à l'application du présent règlement seront sans appel.

ARTICLE 9 / INFORMATIQUES ET LIBERTE

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et à la Règlementation Européenne n° 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD).

En complétant le formulaire de jeu, le participant autorise Sika France SAS, à collecter et à utiliser ses données personnelles suivantes : nom, prénom, adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone. Aucune saisie informatique et aucune communication ne sera faite sur la valeur des produits SIKA achetés par le participant.

Tous les participants au Jeu disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à L'AGENCE PROMO adp, accompagnée d'un justificatif d'identité, soit par courrier postal à l'adresse suivante 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON, soit par mail en adressant un courrier électronique à contact@adp-promo.fr (référence du jeu Sikagard/Sikaceram)

Les informations enregistrées par la société organisatrice dans le cadre de l'organisation du jeu sont réservées à son seul usage, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du Jeu pour les seuls besoins de celui-ci. Les données personnelles seront conservées pendant une période de 1 an à l'issue de laquelle elles seront effacées.

La société organisatrice s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans avoir reçu au préalable le consentement du participant, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

ARTICLE 10 / DEPOT LEGAL

Le règlement est déposé à la SCP C.BRANCHY PARDON O.VANDER GUCHT A.BRUNAZ Huissiers de Justice associés 5 bis rue Casimir Périer 69002 LYON Il peut être envoyé gratuitement sur simple demande à l'adresse de l'opération : L'AGENCE PROMO adp – Opération Sikagard et Sikaceram – 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON

Il sera également disponible en ligne sur le site www.sika.fr

Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

EXTRAIT DE REGLEMENT

Jeu avec obligation d'achat organisé par SIKA France SAS (dont le siège social est situé 84 rue Edouard Vaillant 93350 LE BOURGET) et réservé aux personnes majeures vivant en France (Corse inclus). Participation possible pour tout d'achat d'un produit de la gamme Sikagard ou Sikaceram du 1^{er} mars au 31mai 2019 inclus. Jusqu'à 150 trottinettes électriques à gagner (d'une valeur unitaire de 217€ TTC) par tirage au sort le 6 juin 2019 - Règlement complet disponible à l'adresse de l'opération : L'AGENCE PROMO adp – Opération Sikagard / Sikaceram– 118 rue du Bourbonnais 69009 LYON.

* **Liste Produits : tous les Produits Sika des gammes Sikagard et Sikaceram.** Sika France se réserve le droit de modifier la nature des cadeaux en fonction de leur disponibilité, sans préavis. Photos non-contractuelles. Ne pas jeter sur la voie publique.